



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

Le service Trajet santé de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie facilite mes transports médicaux de longue distance

Vous avez reçu un **accord de prise en charge de votre transport**,
pour un rendez-vous médical:
l'Assurance Maladie vous propose un nouveau service,
« Trajet santé de l'Assurance Maladie ».



L'ASSURANCE MALADIE FACILITE MES TRANSPORTS DE LONGUE DISTANCE

SÉCURISÉ  : un service dédié à la réservation et au paiement de vos transports pour soins

SIMPLE : réservez votre billet de train/avion/bateau en ligne sur

<https://servicetrajetsanteassurance maladie.fr> ou par téléphone au **01 49 92 63 01**

RAPIDE : recevez votre billet par mail ou courrier

ÉCONOMIQUE : vous ne payez pas votre billet ou seulement une partie de celui-ci selon le taux de prise en charge

PRATIQUE : plus besoin de transmettre vos justificatifs

En pratique

Les étapes pour vous rendre à votre rendez-vous médical :



- Vous avez reçu un accord de prise en charge de transport de la part de votre CPAM.



Pour commander votre billet :

- En ligne sur le site :

- <https://servicetrajetsanteassurance maladie.fr> (7jours/7).
- Par téléphone : **01 49 92 63 01**, du lundi au vendredi de 9h à 18h30 (appel non surtaxé-coût d'un appel local).



Notre opérateur s'occupe de la réservation de votre billet selon vos besoins.

- Pour tous renseignements, un interlocuteur est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h30 :
- Par le Chat sur le site internet.
- Par mail : trajetsante@vaironvoyages.com



Bon à savoir...

- Attention, le compte doit être créé au nom du bénéficiaire des soins.
- Pensez à demander votre numéro d'accréditation auprès d'Air Corsica :
<https://accreditation-resident.com/newspring/public/portal/XK/welcome>
- Pour vos demandes de prises en charge, de remboursements...
Rendez-vous sur ameli.fr